

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE DE LA PIZZERIA
ET DU CAFE DE LA SOURCE
JUSQU'A 01H00 DU MATIN
DU VENDREDI 07 JUILLET 2016 AU DIMANCHE 09 JUILLET 2017
A L'OCCASION DE LA FETE DU VILLAGE**

Arrêté n°146

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;
VU l'organisation par le Comité des fêtes, de la fête annuelle du village,*

ARRETE

ARTICLE 1 : *En raison de l'organisation de la « Fête du village » la Pizzeria et le Café de la Source sont autorisés à rester ouverts jusqu'à une heure du matin, du vendredi 07 juillet 2017 au dimanche 09 juillet 2017 inclus.*

ARTICLE 2 : *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*

- La Gendarmerie de Saint-Maximin la Sainte Baume
- Monsieur le Policier Municipal

ARTICLE 3 : *Le présent arrêté sera publié par affichage.*

Fait en Mairie, le 07 juillet 2017.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION